

N°2025-03/18B

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES ISSUES DU SIG DE TEREGA RELATIVES AUX SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL.

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 mars, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	8
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Dominique ANDRAULT, Louis SALA.

Absent excusé ayant donné procuration : Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU

Secrétaire de séance : Christophe MANAS

Date de convocation : 26 février 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

L'adduction de gaz, comme celle des hydrocarbures et des produits chimiques, sont considérées comme particulièrement stratégiques et risquées, de sorte qu'elles font nécessairement l'objet de servitudes d'utilité publique référencées dans les documents d'urbanisme.

L'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA) propose que la CCSR obtienne ces données pour le territoire intercommunal via une convention de mise à disposition gratuite avec la SAS TEREGA, un des acteurs privés des infrastructures de transport et de stockage de gaz en France.

Cette mise à disposition des données permettra d'alimenter le SIG de la CCSR, gratuitement et pour une durée d'un an (durée de validité des données en question à raison de l'évolution du réseau de canalisation de TEREGA).

Vu le CGCT,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article R555-30,

Vu le projet de convention proposé par TEREGA SAS,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la CCSR de disposer gratuitement de données actualisées concernant les servitudes d'utilité publique concernant le réseau de canalisations de gaz sur son territoire,

LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** le principe de disposer des données relatives au réseau d'adduction de gaz,

↳ **APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée,

↳ **APPROUVE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et le cas échéant tout acte utile en découlant,

↳ **CHARGE** le directeur général des services de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil de communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20250305-2025-03-18B-DE
Date de télétransmission : 07/03/2025
Date de réception préfecture : 07/03/2025